

Éolien à la Chèvrerie

Projet de parc éolien La Chèvrerie
Blain, Loire-Atlantique

Dossier de la concertation

Du 29 novembre au 16 décembre 2019



Introduction	2
Résumé du projet	3
Le projet en images	13
L'énergie éolienne	23
Qui sommes-nous ?	25

Après plusieurs années de réflexions et d'études débutées en hiver 2014-2015, pendant lesquelles nous avons rencontré et consulté les élus, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles, nous avons aujourd'hui défini un projet de 5 éoliennes au nord-ouest de Blain, en cohérence avec tous les paramètres réglementaires que nous résumons dans ce dossier.

Alors que nous préparons le dépôt de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat nous organisons, à notre initiative, une concertation préalable auprès des habitants des communes proches.

Les habitants de Blain, Plessé, Vay, Bouvron, Le Gavre, Fay-de-Bretagne, Guenrouet sont invités à participer à la concertation préalable en consultant le dossier de la concertation (le présent document) et en s'exprimant :

du vendredi 29 novembre au lundi 16 décembre 2019

- sur le site internet <http://LaChevrerie.EnergieDemain.fr>
- ou en nous adressant un courrier avec nom, prénom et adresse postale à

P&T Technologie, parc éolien La Chèvrerie
Val d'Orson – Rue du Pré Long, 35770 Vern-sur-Seiche

- ou en mairie de Blain, aux horaires d'ouverture

du lundi au mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

le jeudi de 8h30 à 12h15

le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h

Parc éolien La Chèvrerie sur la commune de Blain

5

éoliennes

15

mégawatts

40

millions de KiloWattHeures
par an

29000

l'équivalent de la
consommation électrique hors
chauffage de 29 000 foyers

Une contribution à la transition énergétique

Après 3 années d'études, P&T Technologie propose un projet de parc éolien sur le site de La Chèvrerie, au nord-ouest du bourg de Blain.

Ce projet de 5 éoliennes, défini en intégrant les enjeux locaux, agricoles, paysagers et environnementaux, permettra de contribuer à la transition énergétique en injectant jusqu'à 40 millions de kilowattheures par an sur le réseau public d'électricité.

Résumé du projet

Nous présentons ici les études et réflexions qui ont mené aux choix du site pour la création du parc éolien La Chèvrerie sur la commune de Blain

DES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

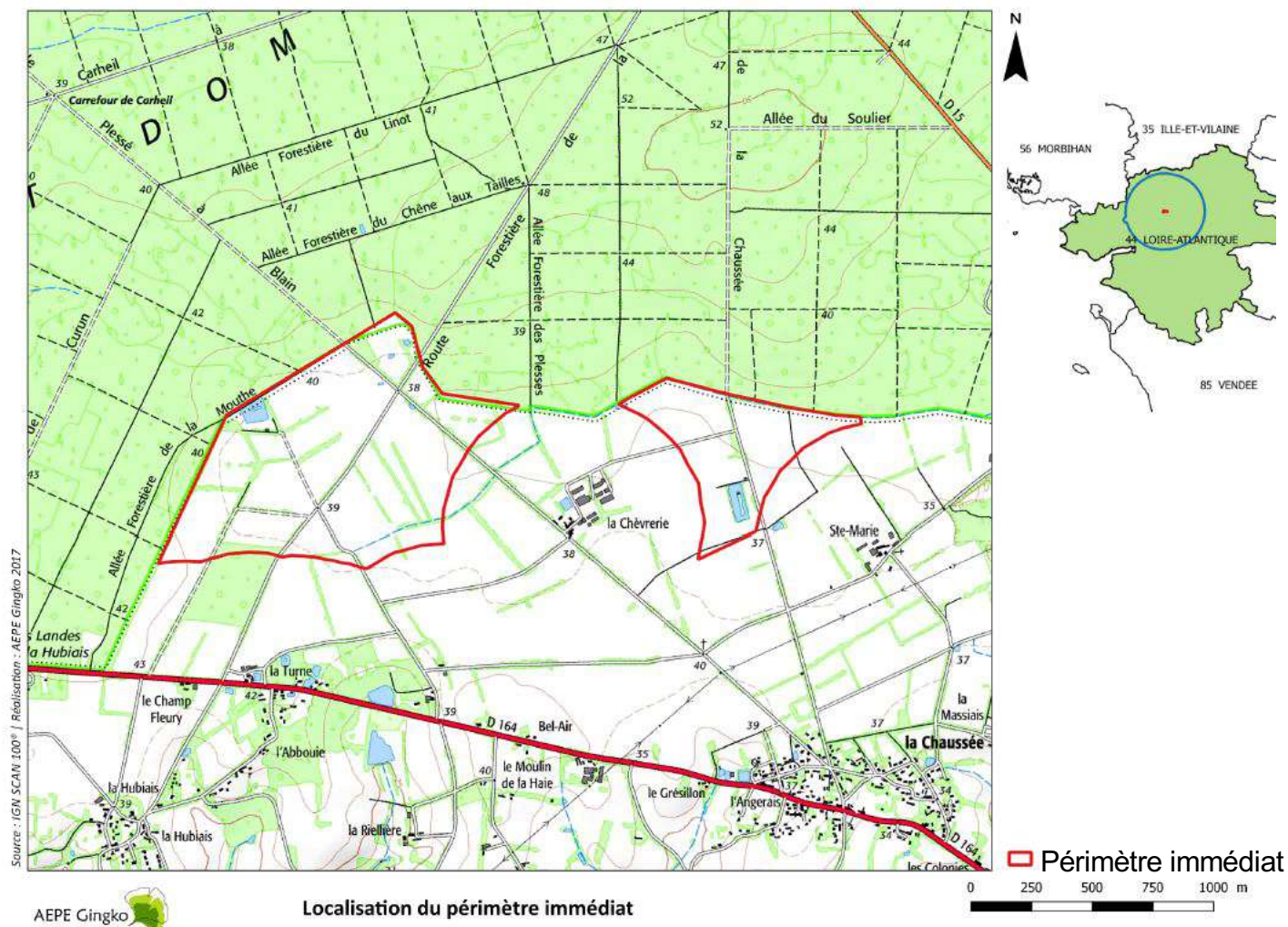
La synthèse des enjeux locaux étudiés (humains, environnementaux et techniques) permet de définir une implantation pour un parc éolien intégré au territoire.

Les habitants et les usagers du territoire

Les zones d'implantation potentielles sont d'abord identifiées en respectant un premier critère de distance minimale aux habitations de 500 mètres de toute éolienne.

Les habitations et la nature des activités existantes (dont l'agriculture et l'élevage) autour du site de La Chèvrerie font partie des éléments qui sont pris en compte dès nos premières réflexions.

Sur la carte ci-contre, deux zones sont identifiées en rouge au nord-ouest du bourg de Blain, en limite de commune, le long de la Forêt domaniale du Gâvre.

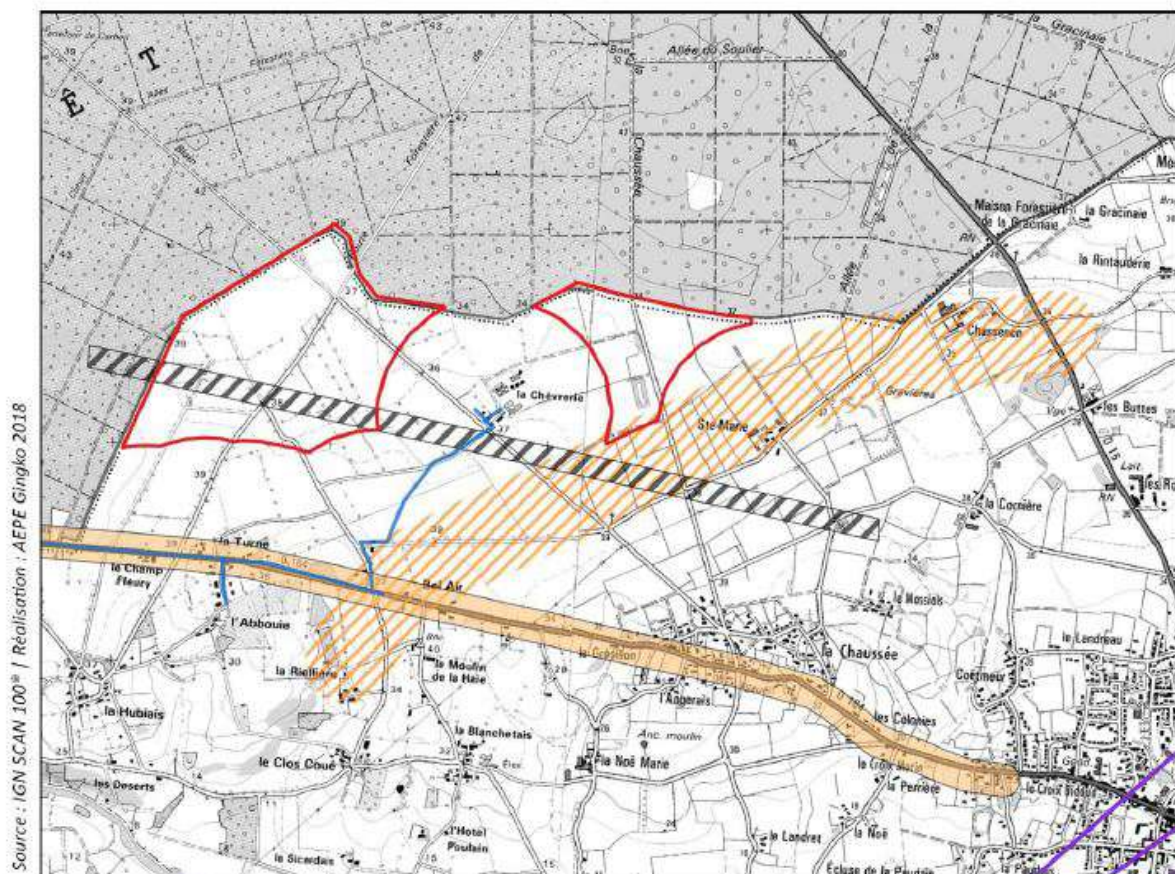


Résumé du projet

Une servitude technique liée à l'armée

De nombreux services sont consultés pour connaître et localiser le cas échéant d'éventuelles servitudes.







Sur le site du projet de La Chèvrerie, la route départementale 164, une canalisation de gaz et un faisceau hertzien de l'armée réduisent la zone d'étude.



Source : IGN SCAN 100® | Réalisation : AEPE Gingko 2018

AEPE Gingko 

Servitudes techniques et réseaux









-  Périmètre immédiat
-  Faisceaux hertziens
-  Servitude de l'Armée
-  Recul de 75 m à la RD164 (PLU de Blain)
-  recul indicatif de 200 m vis-à-vis du Gazoduc
-  Eau potable (Saur)

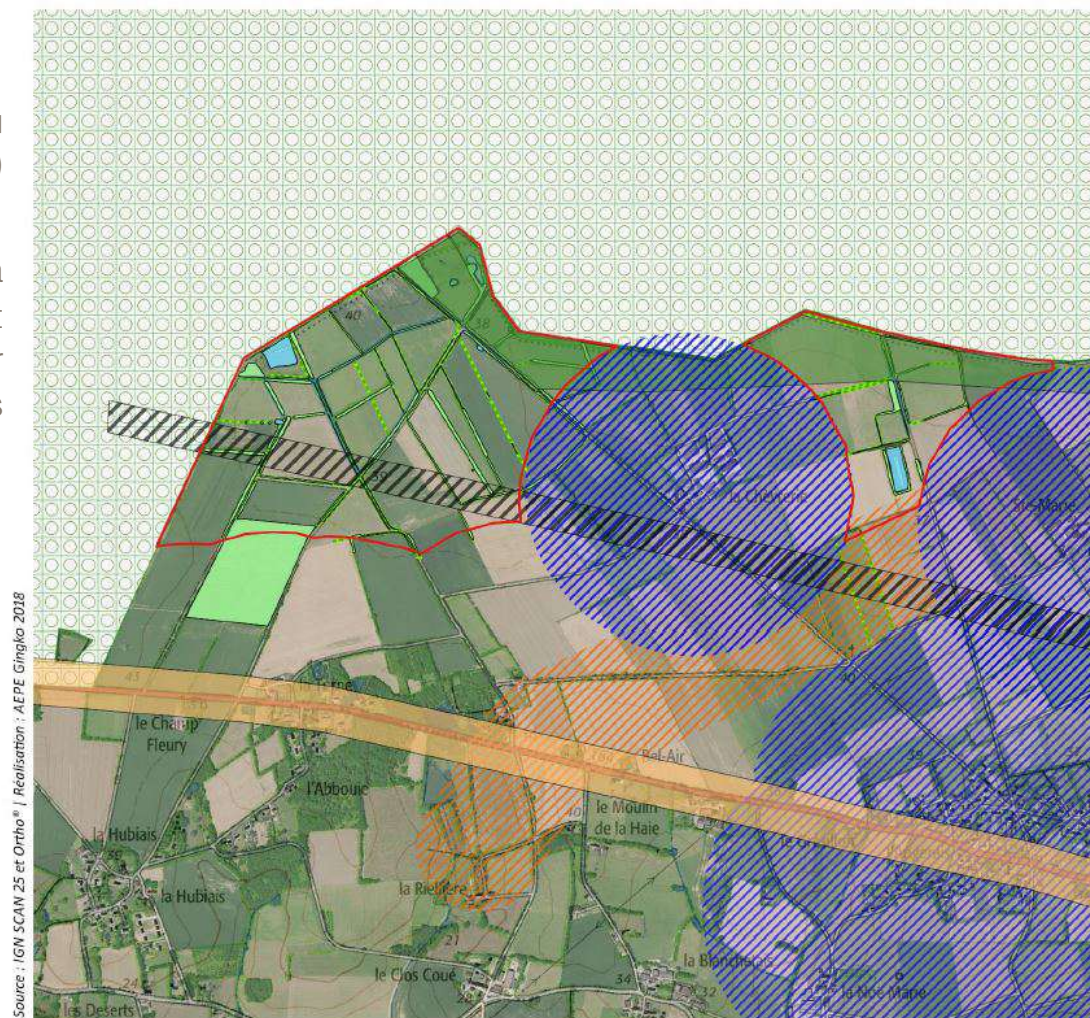
0 500 1000 1500 m

Un environnement naturel riche : la Forêt du Gâvre

Une attention particulière est portée à la prise en compte du contexte environnemental flore et faune (notamment les oiseaux) de la Forêt du Gâvre.

Les suivis environnementaux réalisés sur site de mai 2015 à octobre 2018, à raison d'une vingtaine de passages, nous ont permis de s'assurer que le projet n'aura aucune incidence sur les espèces et les habitats ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000 ou ZPS.

-  Périmètre immédiat
-  Recul de 500 m à la zone Uc et aux habitations
-  Zone N : PLU de Blain
-  Servitude de l'armée
-  Recul indicatif de 200 m vis-à-vis du Gazoduc
-  Recul de 75 m à la RD164 (PLU de Blain)
-  Forêt du Gâvre : Espace Boisé Classé (PLU de Blain)
-  Mares



Source : IGN SCAN 25 et Ortho® | Réalisation : AEPE Gingko 2018



Synthèse des enjeux de l'état initial



Résumé du projet



Source : IGN ORTHO® | Réalisation : AEPE Gingko 2018



D'autres enjeux écologiques

Pour assurer la protection des espèces présentes sur le site, des inventaires écologiques sont réalisés sur une année (4 saisons) conformément au protocole exigé par la DREAL (service de l'État). Cette étude, réalisée par des experts indépendants sur la base de nombreuses visites d'observation, porte sur :

- toutes les espèces d'oiseaux
- les chiroptères (chauve-souris)
- les insectes
- les mammifères
- les reptiles et les amphibiens
- la flore (toutes espèces)

Légende

Aire d'étude immédiate

Enjeux

Haies arbustives

Saussaies

Haie multistrates et alignements arborés

Mares, étangs et cours d'eau

Recrûs forestiers et landes

Prairies humides

Boisements (chênaies et pinèdes)

Zones où le risque de collision pour les chiroptères est accentué

A proximité des zones d'études, plusieurs enjeux ont été identifiés :

- zone Natura 2000 forêt du Gâvre
- des mares, des étangs et cours d'eau



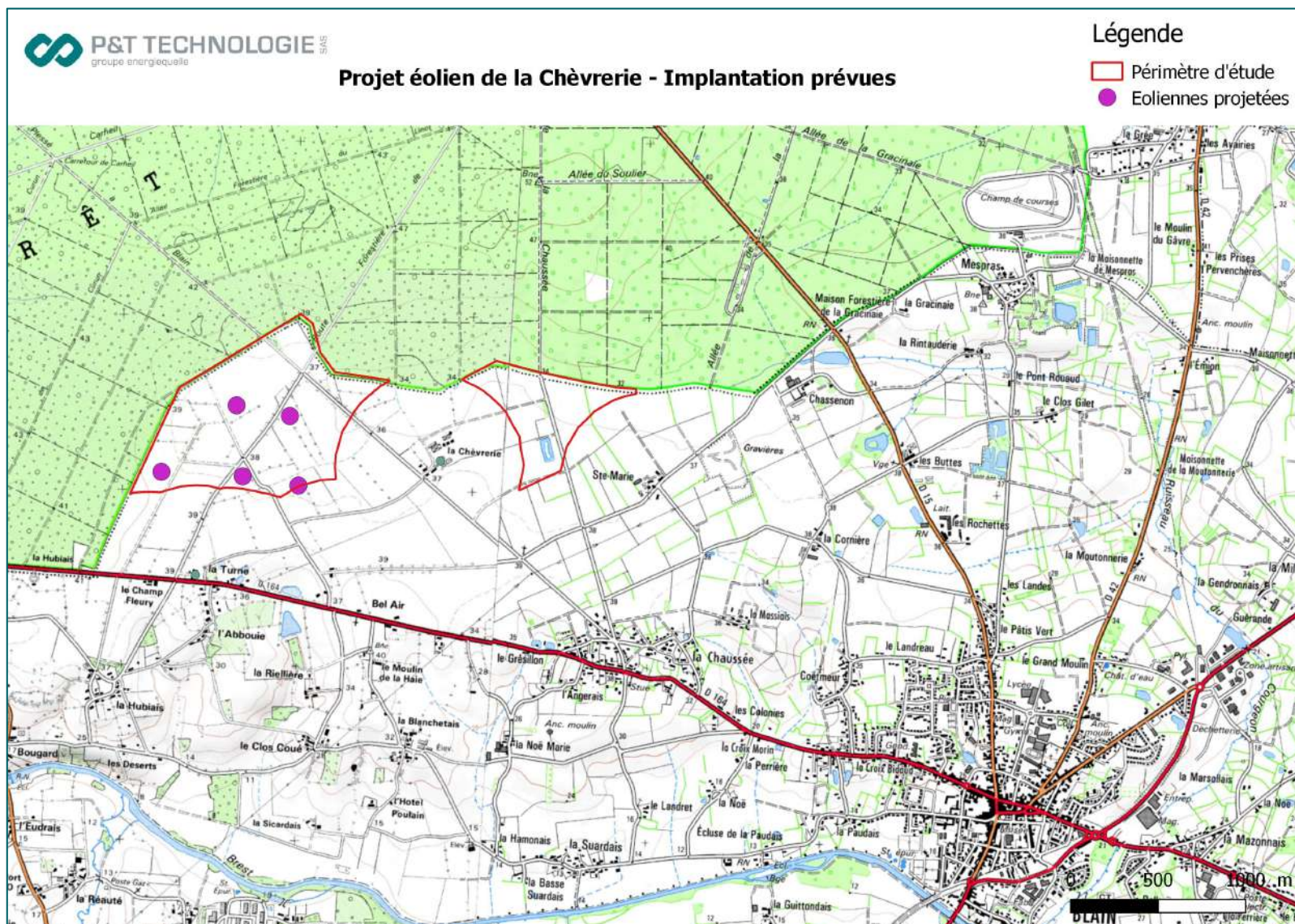
Projet éolien de la Chèvrerie
Synthèse des enjeux pour les milieux naturels



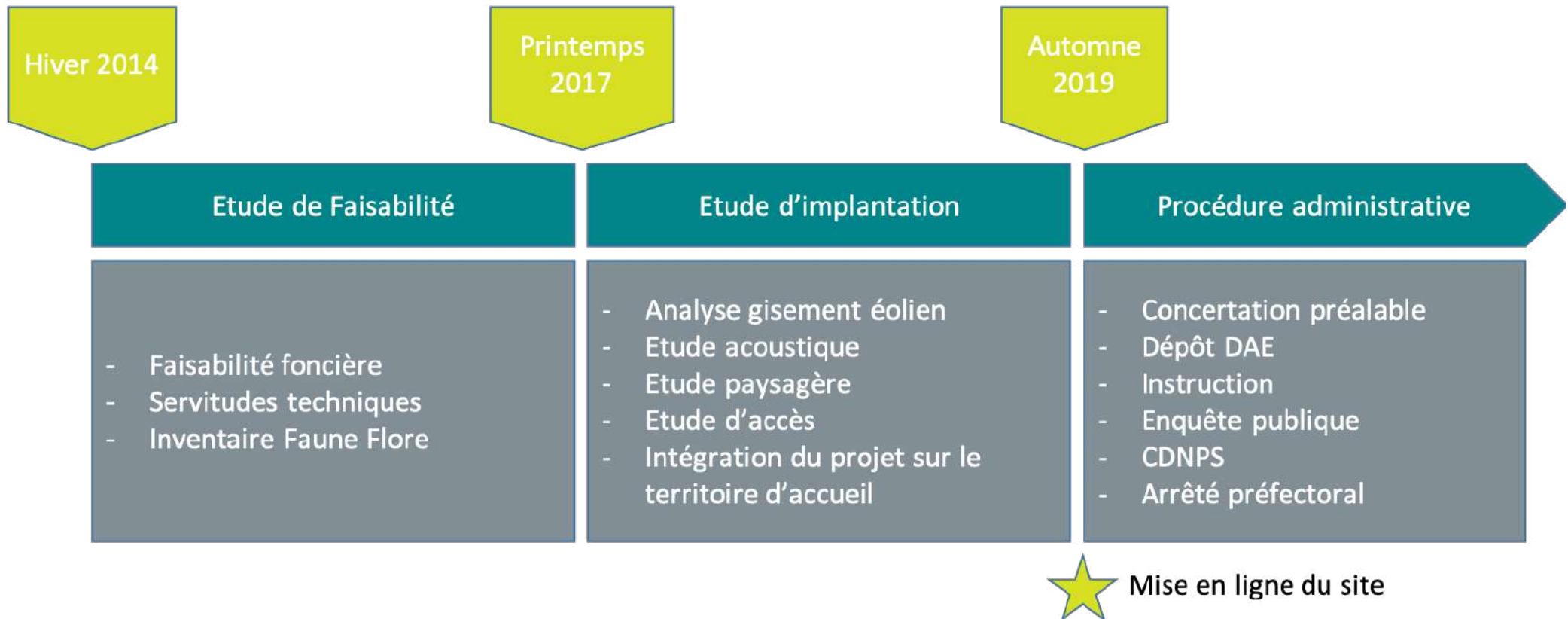
A partir de l'analyse de ces enjeux, la localisation des éoliennes peut être définie en évitant les zones d'intérêts faunistiques et floristiques.

L'IMPLANTATION RETENUE

L'ensemble des données collectées (habitations, faune, flore, réseaux, accès, etc.) ont conduit à retenir l'implantation de 5 éoliennes.



CALENDRIER



L'étude acoustique

Des enregistrements sont effectués pour mesurer l'environnement sonore à proximité de la zone d'implantation.

Ces mesures acoustiques permettent de s'assurer que l'effet sonore des éoliennes ne dépasse pas les niveaux d'émergence réglementaires au droit des habitations : 3 dB la nuit et 5 dB le jour.

Les études environnementales

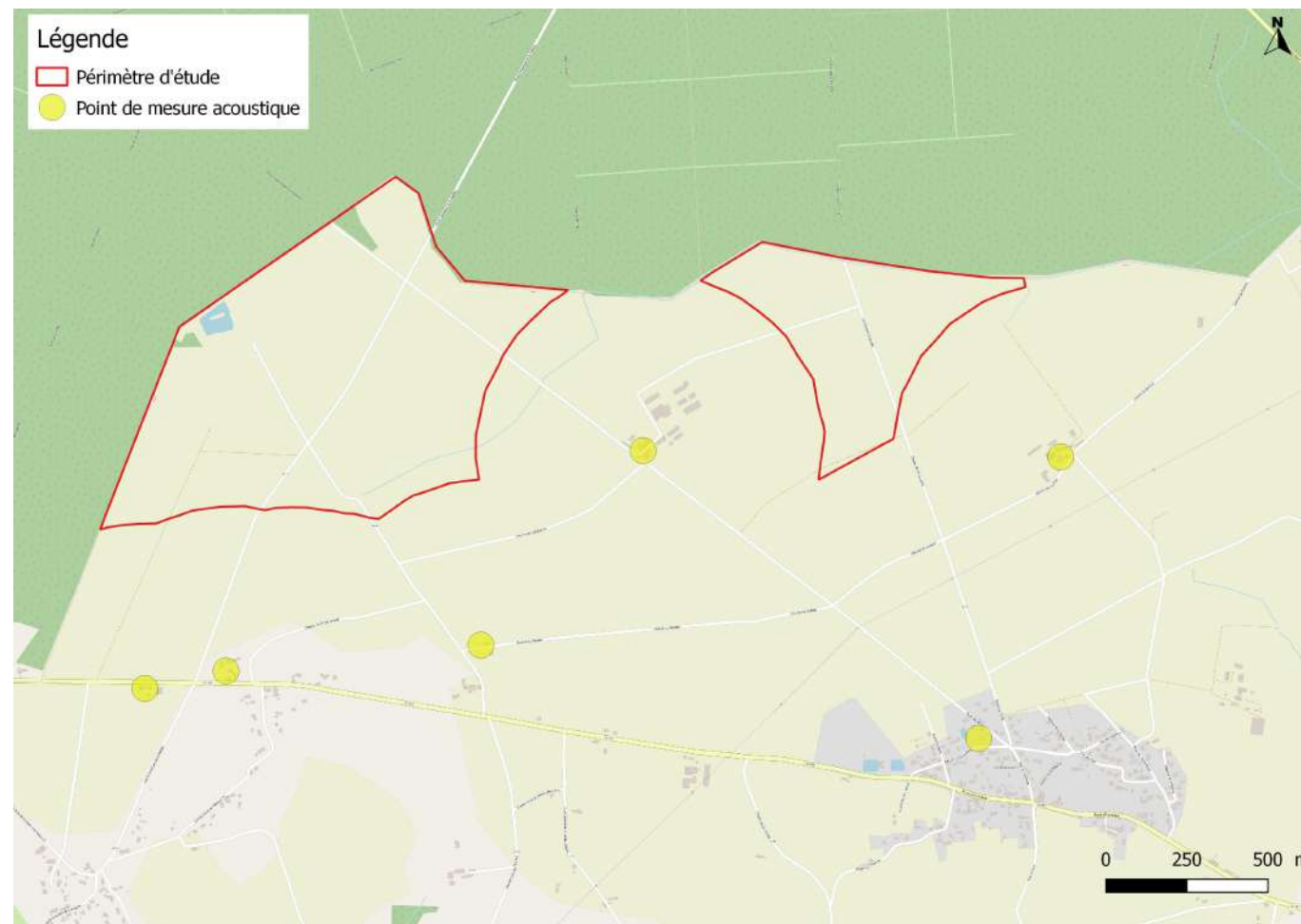
Un bureau d'études indépendant a réalisé l'ensemble des expertises de terrain sur la faune et la flore.

Un inventaire des espèces animales et végétales a été réalisé sur le site et ses abords. Ce diagnostic a permis d'identifier les enjeux environnementaux au sein de la zone d'étude et d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux.

Les études de vent

Les données disponibles sur le secteur de Blain confirment un potentiel de vent favorable au développement de projets éoliens. Néanmoins un mât de mesure est implanté sur une période d'au moins une année sur le site afin d'estimer plus précisément le productible des éoliennes.

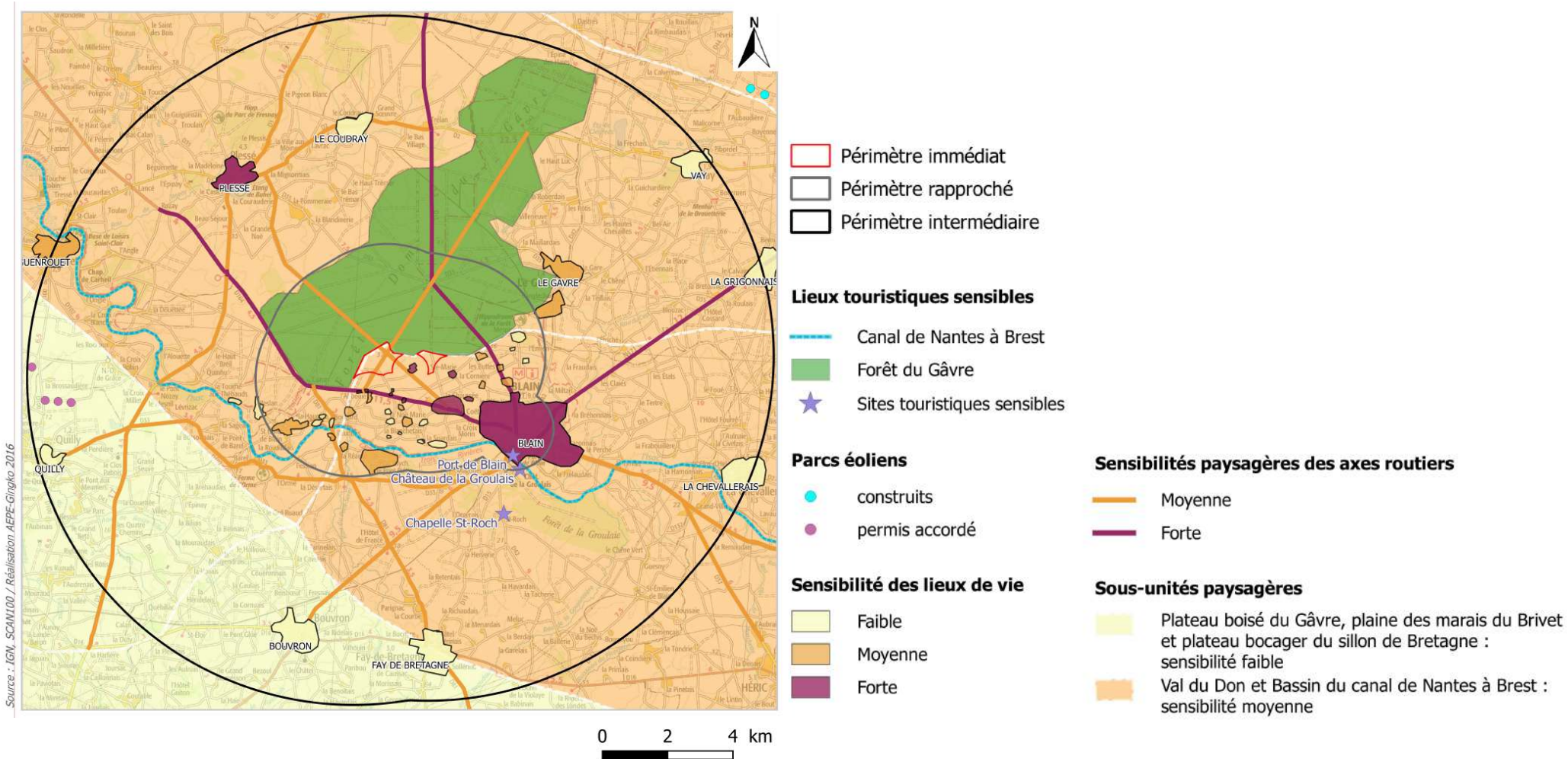
Le mât de mesure a été installé en mars 2019 sur la zone d'étude.



Enjeux paysagers

Des études paysagères sont réalisées pour identifier les points remarquables du territoire et proposer une intégration paysagère des éoliennes cohérente dans le paysage (le relief, le patrimoine naturel et bâti classé, les parcs éoliens existants et tout autre élément marquant du territoire).

À proximité des deux zones d'études, le paysage se distingue avec d'une part, la Forêt du Gâvre et d'autre part, le Château de la Groulaie.



CONCERTATION

Avant le dépôt de la DAE, une phase de concertation préalable est organisée afin de permettre un échange autour du projet éolien de La Chèvrerie. C'est à celle-ci que les habitants de Blain, Plessé, Vay, Bouvron, Le Gavre, Fay-de-Bretagne, Guenrouet, sont invités à participer en consultant le présent document et en s'exprimant du vendredi 29 novembre au lundi 16 décembre 2019, voir les modalités de participations en page 2 .

L'ensemble des questions et remarques reçues lors de cette phase feront l'objet d'un compte-rendu et de réponses.

PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Pour voir le jour, un parc éolien doit se voir accorder une autorisation environnementale délivrée par le préfet.

Cette autorisation prend la forme d'un arrêté préfectoral signé par le Préfet du département, à l'issue d'une procédure d'instruction par l'ensemble des services de l'Etat compétents, et de la consultation des communes et des habitants.

L'instruction administrative

Les différents services de l'Etat (DREAL, DDTM, ARS, etc.) donnent leur avis sur le dossier. Une vingtaine de services seront consultés dans le cadre de l'instruction. La DREAL rendra un rapport récapitulant les étapes précédentes et statuant sur le projet.

L'enquête Publique

A la fin du processus d'examen, une enquête publique a lieu pendant minimum au un mois dans les mairies concernées par le projet. Un commissaire enquêteur recevra alors, lors de plusieurs permanences, les personnes désirant s'informer et échanger sur le projet. Suite à cette Enquête Publique, le Commissaire Enquêteur émettra un avis.

Les conseils municipaux des communes se situant dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet sont aussi consultées sur le projet.

La Commission de la Nature, des Sites et des Paysages

L'instruction se termine par l'examen du projet par les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Composée de représentants de services de l'Etat, d'élus des collectivités territoriales, de personnalités qualifiées en matière de protection des sites ou du cadre de vie, cette commission est chargée d'émettre un avis sur les projets. Elle concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

La décision finale est prise par le Préfet du département par arrêté préfectoral sur la base des différents avis formulés au cours de la procédure d'instruction.

Le projet en images

Nous avons souhaité vous permettre de mieux comprendre visuellement, depuis plusieurs points de vue, quelle visibilité il pourra y avoir des éoliennes. Pour cela nous recourons aux photomontages qui sont normés et sont également présentés aux services de l'Etat lors de l'instruction du dossier.

Un photomontage est une insertion d'éoliennes aux paramètres géométriques et d'implantation connus dans une photographie du paysage. On obtient alors une image réaliste des éoliennes d'un point de vue paysager.

Les éoliennes représentées dans les photomontages ont les caractéristiques dimensionnelles suivantes :

- Hauteur de moyeu : 114 mètres
- Diamètre du rotor : 131 mètres (soit 65,5 mètres de long pour chaque pale d'éolienne)
- Hauteur totale des éoliennes : 180 mètres

Nous vous présentons dans les pages suivantes 9 photos depuis des points de vue différents que vous pouvez également consulter sur le site internet :

<http://LaChevrerie.EnergieDemain.fr>



Flashez ce code pour consulter le site internet depuis votre tablette ou smartphone

Les points de vue présentés sur les pages suivantes sont situés dans le périmètre rapproché ou intermédiaire, depuis des axes de communication ou des lieux de vie et d'habitat, en direction du projet. Il s'agit donc de vues proches situées sur des lieux à enjeu paysager.

Vue depuis la route forestière de la Hubiais

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 280 mètres

Commentaires paysagers

Ce photomontage montre la perception du parc de La Chèvrerie depuis la route forestière de la Hubiais, à la sortie de la forêt du Gâvre, à environ 280m de l'éolienne E2. Dans cette vue au pied du parc, les cinq éoliennes sont perçues dans un angle restreint du champ visuel ; les éoliennes apparaissent bien groupées ce qui permet une bonne lecture du parc dans son ensemble. La proximité des éoliennes génère un changement des échelles de ce paysage de lisière de forêt.



Vue réaliste à 120°



Vue filaire à 120°

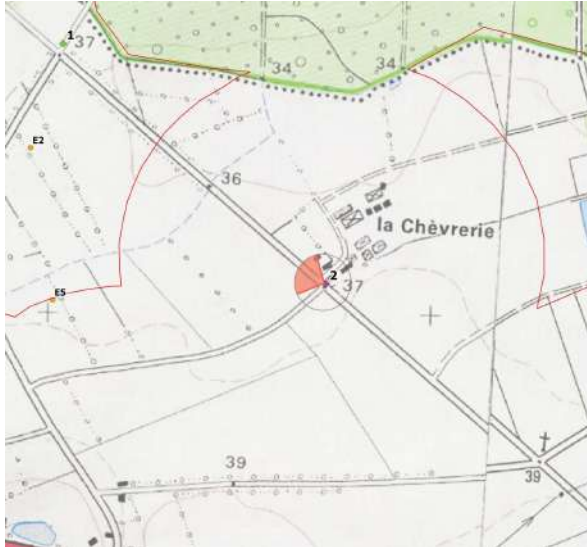


Vue depuis le hameau de la Chèvrerie

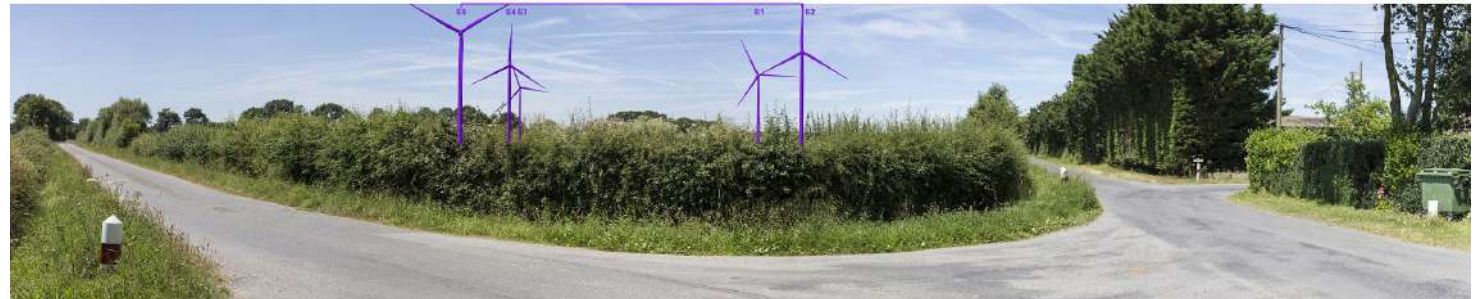
Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 710 mètres

Commentaires paysagers

Cette perception montre une vue franche du projet depuis l'ouest. On distingue l'implantation en une ligne de trois et une ligne de deux éoliennes. Malgré la proximité des éoliennes, le parc occupe une emprise visuelle horizontale relativement contenue ce qui facilite la lecture du parc éolien dans le paysage bocager.



Vue filaire à 120°



Vue réaliste à 120°

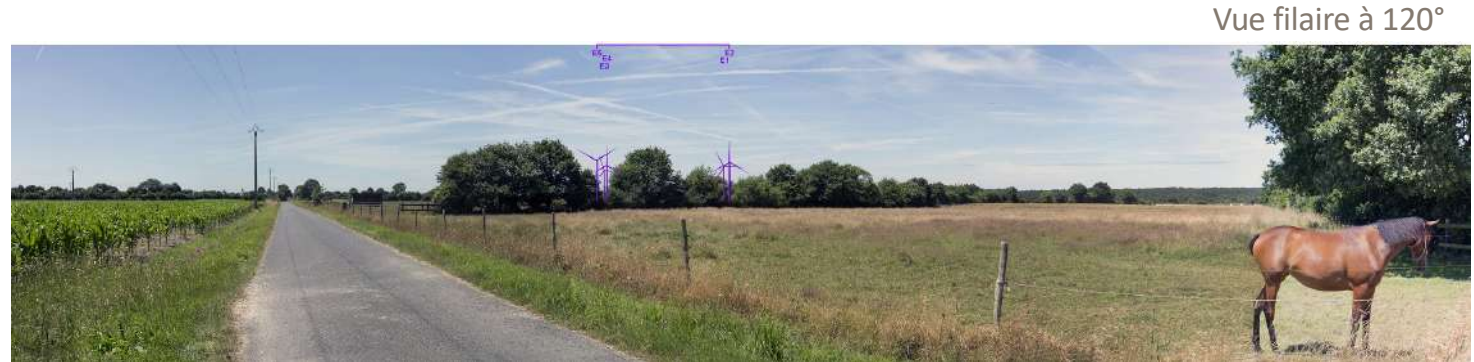
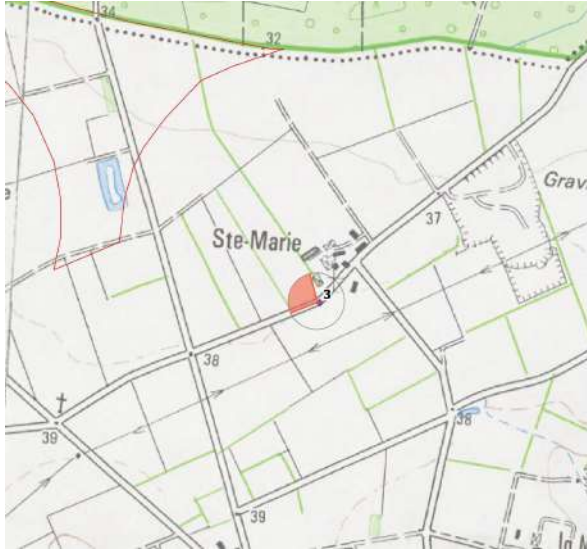


Vue depuis le hameau de Sainte-Marie

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 1 900 mètres

Commentaires paysagers

Depuis le sud du hameau de Sainte-Marie, les éoliennes sont visibles en arrière-plan de la haie bocagère, dont la présence atténue la prégnance du motif du parc éolien dans cette vue. L'implantation n'est pas clairement lisible et simple sur ce photomontage, les éoliennes sont superposées avec un effet de brouillage. Néanmoins, le faible nombre d'éoliennes et la portion réduite du champ visuel occupé par le parc projeté lui permet de rester discret dans le paysage depuis ce point de vue. Les éoliennes n'engendrent pas de contraste d'échelle notable.



Vue filaire à 120°

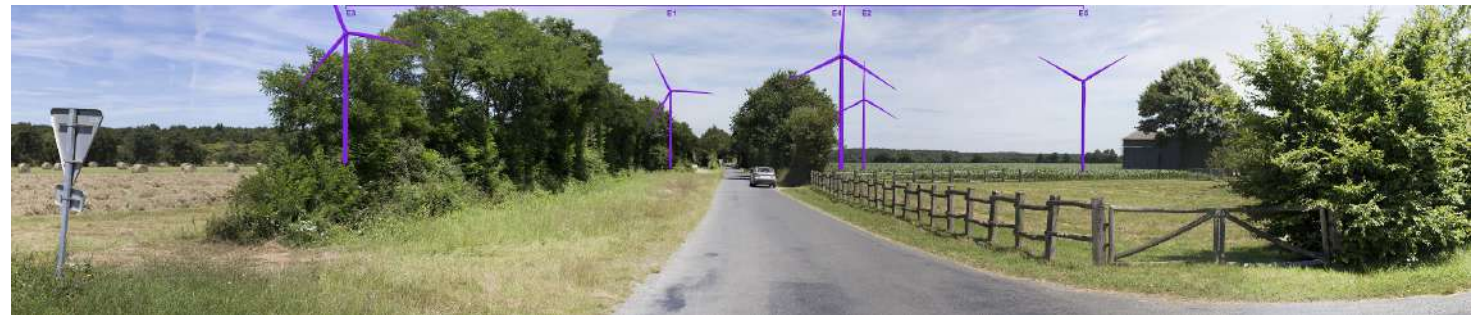
Vue réaliste à 120°



Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 600 mètres

Commentaires paysagers

Ce photomontage montre la perception la plus proche du parc de La Chèvrerie depuis la RD164 au sud du projet. Les cinq éoliennes sont perceptibles, de manière plus ou moins dissimulée par la végétation bocagère. Il y a un léger contraste d'échelle dû à la taille apparente des éoliennes qui dépasse celle des arbres. La lisière de la forêt du Gâvre reste lisible en arrière-plan du parc.



Vue filaire à 120°

Vue réaliste à 120°

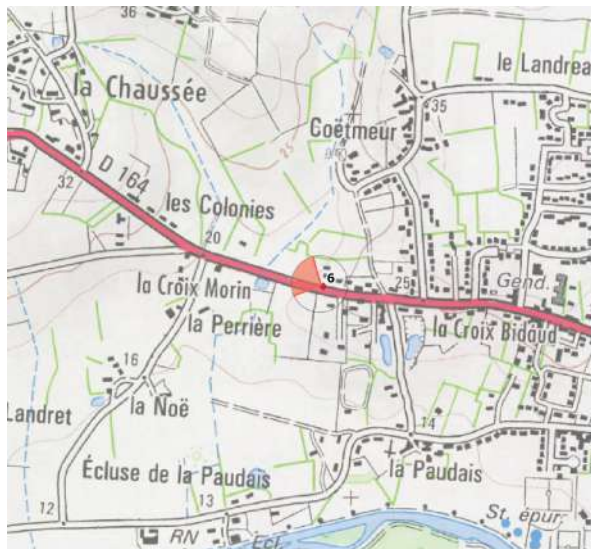


Vue depuis la RD164, sortie ouest de Blain

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 3 200 mètres

Commentaires paysagers

Depuis la sortie de Blain via la RD164 en direction du projet, le parc de la Chèvrerie est perçu de manière peu prégnante. Seules les pales des éoliennes sont visibles derrière la végétation arborée, principalement E4 et E5 dont les rotors sont perçus. La présence du parc ajoute donc un nouveau motif qui reste discret dans ce paysage très arboré



Vue réaliste à 120°



Vue filaire à 120°



Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 4 800 mètres

Commentaires paysagers

Il n'y a pas de perception possible du parc depuis ce point de vue, le parc n'est pas localisé dans la fenêtre visuelle laissée par la végétation, et la taille apparente des éoliennes est trop faible à cette distance pour qu'elles soient visibles.



Vue filaire à 120°

Vue réaliste à 120°



Vue depuis la RN171, entrée sud de Blain

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 4 500 mètres

Commentaires paysagers

Il n'y a pas de perception possible du parc depuis ce point de vue, la taille apparente des éoliennes est trop faible à cette distance pour qu'elles soient visibles derrière la végétation bocagère.



Vue filaire à 120°

Vue réaliste à 120°



Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 2 000 mètres

Commentaires paysagers

Depuis le cœur du hameau de la Chaussée à Blain, le parc projeté est effectivement visible. Certaines des éoliennes, à savoir E2, E1 et E5, sont perceptibles en covisibilité avec le bâti pavillonnaire du hameau. La présence des éoliennes apporte donc un motif nouveau perçu dans le paysage de ce groupement d'habitations. Les rotors ou les pales des éoliennes sont visibles, le reste du parc est camouflé par les autres éléments paysagers, le paysage étant assez fermé. Il n'y a pas d'effet de domination ou d'écrasement de la taille des éoliennes par rapport au bâti et pas de sensation de trop grande prégnance du motif éolien depuis ce point de vue.

Vue filaire à 120°



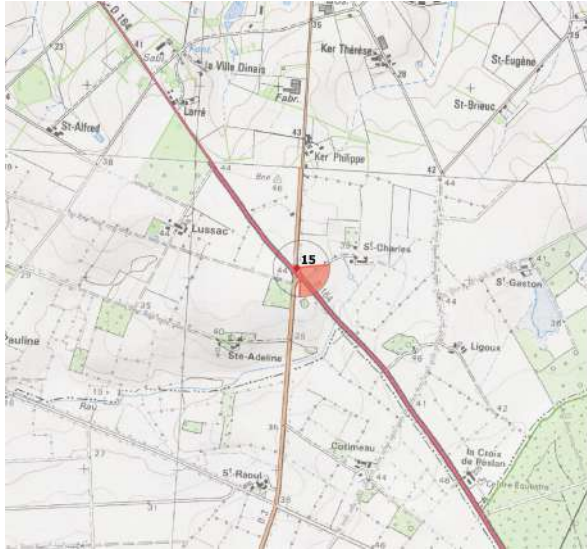
Vue réaliste à 120°



Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 5 000 mètres

Commentaires paysagers

Seules les extrémités des pales des éoliennes sont visibles depuis ce point de vue à environ 5km du projet de La Chèvrerie. Il s'agit donc d'une perception très peu prégnante du parc, dont la présence ne perturbe pas la perception de la masse boisée de la forêt du Gâvre depuis ce point.



Vue réaliste à 120°



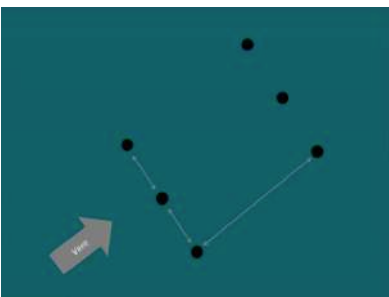
Vue filaire à 120°



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le vent fait tourner les pales qui transforment l'énergie mécanique en énergie électrique. Celle-ci est ensuite injectée sur le réseau et distribuée aux consommateurs alentours.

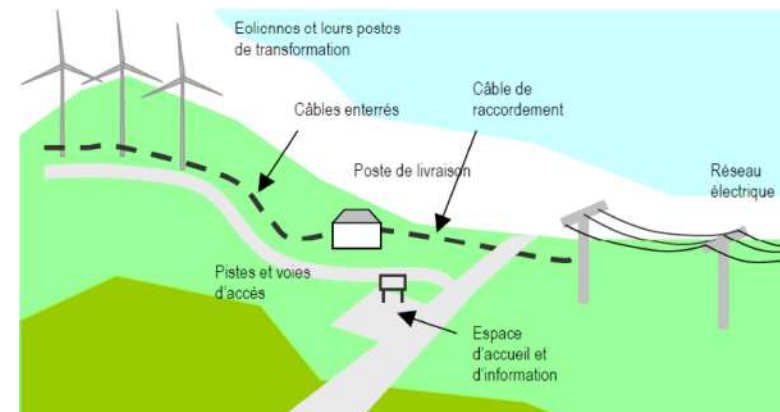
Un parc éolien produit une électricité renouvelable et non délocalisable à partir d'une ressource gratuite et inépuisable : le vent.



Une optimisation de l'énergie éolienne

Pour favoriser le fonctionnement optimal des éoliennes, il faut pouvoir les implanter face aux vents dominants. C'est ainsi que la production peut être optimisée, en respectant en outre des distances entre chaque éolienne pour éviter les turbulences.

Vous pouvez trouver davantage d'information sur l'énergie éolienne sur le site <http://energiedemain.fr>



DEVELOPPEMENT D'UN PROJET

Développement				Construction	Exploitation technique et commerciale		
2 ans	2 à 3 ans	1 à 2 ans		1 an	20 à 30 ans		
Etude de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> • Identification des sites • Analyse foncière • Faisabilité technique (servitudes) 	Projet <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études techniques (Faune, Flore, Acoustique, Paysagère, vent, sol, raccordement électrique...) • Information et concertation • Dépôt de la demande d'autorisation – dossier ICPE – 	Instruction <ul style="list-style-type: none"> • Consultation du dossier par une 20aine de services de l'État • Compléments éventuels demandés par les services instructeurs • Mise à disposition du dossier pendant l'enquête publique • Recueil des avis des habitants 	Vente de l'électricité <ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offre • Contrats d'achat d'électricité de gré à gré 	Gestion de chantier <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise d'ouvrage • Renforcement des chemins d'accès • Enterrement du réseau inter-éolien • Montage des éoliennes • Raccordement au réseau EDF 	Maintenance <ul style="list-style-type: none"> • Télésurveillance • Maintenance préventive et curative • Entretien des abords du parc éolien 	Démantèlement <ul style="list-style-type: none"> • Remise en état du site • Démantèlement du parc éolien 	Repowering <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un nouveau projet

L'énergie éolienne

IDEES RECUES

Les éoliennes font-elles du bruit ?

Les éoliennes sont soumises à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui fixe les mesures propres à prévenir les impacts sur l'environnement et le voisinage : obligation d'implanter les éoliennes à plus de 500 mètres des zones destinées à l'habitation, niveau de bruit fixé par l'arrêté préfectoral d'autorisation (+3dB la nuit et +5dB le jour par rapport au bruit ambiant).

En cas de dépassement des niveaux sonores, des actions correctrices sont imposées : arrêt ponctuel ou freinage des éoliennes.

Les éoliennes font l'objet de perfectionnements techniques constants : diminution de la vitesse de rotation des pales, engrenages de précision silencieux, montages des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle...

Y aura-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ?

L'ADEME, dans un rapport d'avril 2013 conclut que « la fixation du prix de l'immobilier obéit à un ensemble de règles très complexes, dont la première demeure la loi de l'offre et de la demande. »

Dans ce contexte, et face à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, les élus tentent de développer des alternatives pour développer leur territoire et attirer de nouveaux habitants.

Un parc éolien qui génère des retombées économiques substantielles sur le long terme offre une opportunité unique pour redynamiser le territoire et élargir les services à la population (tourisme, éducation, patrimoine, emploi, services de santé, ...) qui jouent un rôle capital dans l'estimation de la valeur des biens immobiliers.

Ces retombées peuvent contribuer de manière significative à l'amélioration de l'attractivité d'un territoire : c'est le cas pour de nombreuses communes, dont les retombées économiques générées par le parc éolien ont permis entre autres de rénover des logements locatifs, moderniser l'école primaire communale et d'offrir un service de garde d'enfants dans le village, tout en baissant la taxe d'habitation.

Y aura-t-il des infrasons ?

L'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a mené des études dont les résultats publiés en mars 2017 précisent que les données disponibles ne permettent pas d'attester de l'existence d'effets sanitaires liés au bruit des éoliennes.

Les éoliennes génèrent des infrasons principalement du fait de leur exposition au vent et accessoirement du fonctionnement de leurs équipements. A noter que les infrasons ainsi émis sont faibles comparés à ceux de notre environnement habituel.

On appelle infrasons les sons inférieurs à une fréquence de 20 Hertz et donc inaudibles par l'Homme. Ils peuvent être d'origine naturelle ou technique (orages, chutes d'eau, circulation routière, chauffage, bâtiments, pylônes...).

Les éoliennes peuvent-elles impacter la bonne réception du signal TV ?

Dans certains cas, des phénomènes de perturbation des ondes hertziennes peuvent être générés par le passage des pales entre le signal TV hertzien et le poste de réception (TV). Si de telles perturbations sont observées autour d'un parc éolien, des solutions techniques pour rétablir la bonne réception TV sont mises en œuvre (aux frais de P&T Technologie).

Pourquoi les éoliennes sont-elles parfois arrêtées ?

Si une éolienne est à l'arrêt, ceci peut être dû à :

- des travaux d'entretien et de reconfiguration du réseau de distribution ou de transport d'électricité, opérations de maintenance ou de réparation des éoliennes.
- un vent insuffisant ne permet pas la mise en route des éoliennes (vitesse de vent minimale nécessaire : 2 à 3 m/s).
- des raisons environnementales (limitation des niveaux de bruit incidents, des effets stroboscopiques, des impacts sur les chiroptères, etc.) qui peuvent nécessiter ponctuellement le bridage ou l'arrêt d'une ou plusieurs éoliennes.

Qui sommes-nous ?

Ce projet est développé par P&T Technologie.

P&T Technologie

P&T Technologie SAS est un bureau d'études en charge du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens. Basé à Vern-sur-Seiche, en Bretagne depuis le début de son activité en 2001. P&T Technologie appartient depuis 2010 au groupe Energiequelle et est dirigé depuis 2012 par Robert Conrad.

Energiequelle est un groupe familial (200 employés en Allemagne) spécialiste depuis 1997 de la production d'énergie renouvelable décentralisée :

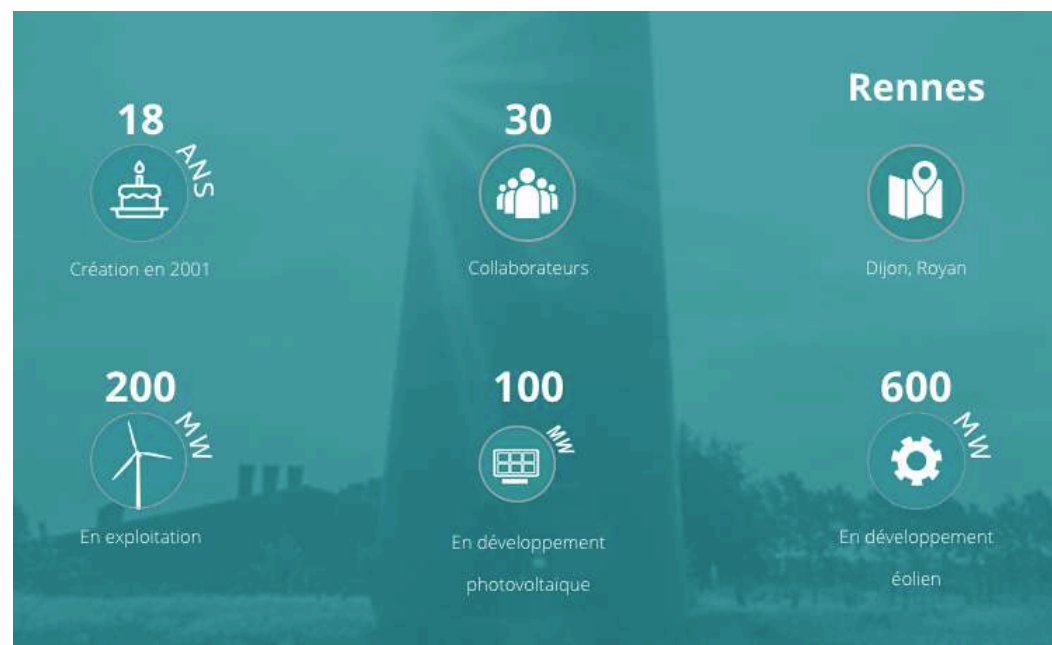
- 24 parcs photovoltaïques (47 MW)
- 10 postes sources (645 MW)
- 650 éoliennes (1000 MW)
- 4 installations biogaz (2,5 MW)

Energiequelle accompagne également les communes dans la mise en place de leur autonomie énergétique entièrement renouvelable (exemple de la commune de Feldheim en Allemagne).

Plus d'informations sur P&T Technologie sur notre site Internet : <http://www.pt-technologie.fr>



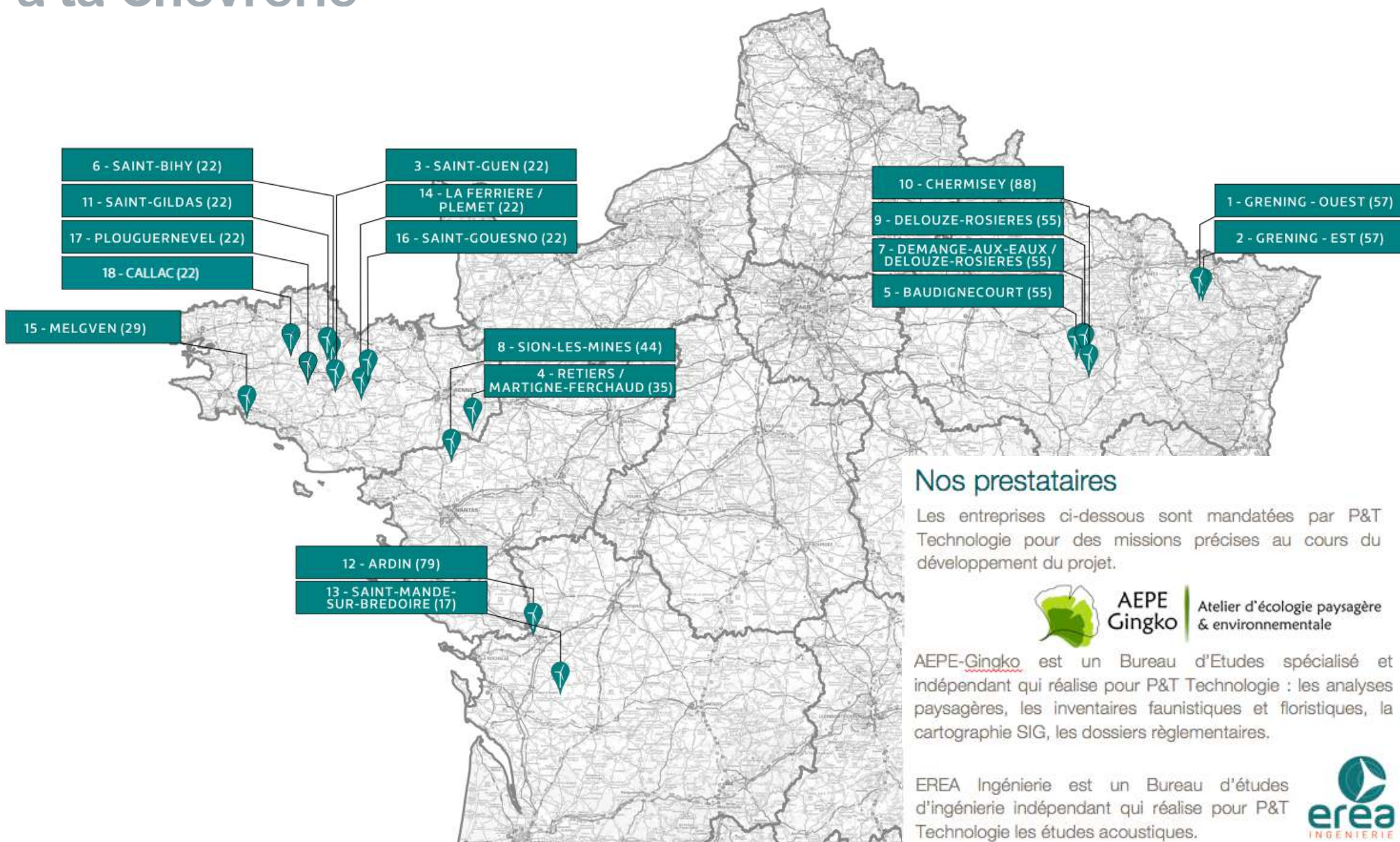
En France, P&T Technologie c'est :



La personne responsable du projet pour P&T Technologie est Yann TALMONT. Vous pouvez le contacter via le formulaire de contact sur le site internet <http://LaChevrerie.EnergieDemain.fr>

ou par courriel : LaChevrerie@EnergieDemain.fr

Qui sommes-nous



Nos prestataires

Les entreprises ci-dessous sont mandatées par P&T Technologie pour des missions précises au cours du développement du projet.



**AEPE
Gingko** | Atelier d'écologie paysagère
& environnementale

AEPE-Gingko est un Bureau d'Etudes spécialisé et indépendant qui réalise pour P&T Technologie : les analyses paysagères, les inventaires faunistiques et floristiques, la cartographie SIG, les dossiers réglementaires.

EREA Ingénierie est un Bureau d'études d'ingénierie indépendant qui réalise pour P&T Technologie les études acoustiques.



Éolien à la Chèvrerie

P&T Technologie
Parc éolien La Chèvrerie
Val d'Orson – Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche

<http://LaChevrerie.EnergieDemain.fr>